REPUBLIQUE FRANÇAISE DEPARTEMENT DU RHONE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2016/2202

Attribution d'une subvention de 4 000 euros à l'Association "La Rage" pour l'organisation de la manifestation « BMX Street Station », du 3 au 4 septembre 2016.

Direction des Evènements et Animation

Rapporteur: M. CUCHERAT Yann

SEANCE DU 4 JUILLET 2016

COMPTE RENDU AFFICHE LE: 7 JUILLET 2016

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 27 JUIN 2016

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA

SEANCE: 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 7 JUILLET 2016

DELIBERATION AFFICHEE LE: 13 JUILLET 2016

PRESIDENT: M. COLLOMB Gérard **SECRETAIRE ELU**: Mme HAJRI Mina

PRESENTS: M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme BRUGNERA, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. BRUMM, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme DOGNIN-SAUZE, M. DURAND, Mme REYNAUD, M. LE FAOU, Mme RIVOIRE, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. GRABER, Mme FRIH, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme LEVY, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme PICOT, Mme BERRA, M. BERAT, M. TOURAINE, M. COULON, Mme FONDEUR, Mme BURILLON, M. PELAEZ, M. LEVY, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, M. BOUDOT, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS: M. FENECH (pouvoir à Mme ROUX de BEZIEUX), M. BRAILLARD, Mme MANOUKIAN (pouvoir à Mme RABATEL), M. HAVARD (pouvoir à Mme BERRA), Mme de LAVERNEE (pouvoir à Mme SANGOUARD), M. ROYER

ABSENTS NON EXCUSES:

2016/2202 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE 4 000 EUROS A L'ASSOCIATION "LA RAGE" POUR L'ORGANISATION DE LA MANIFESTATION « BMX STREET STATION », DU 3 AU 4 SEPTEMBRE 2016. (DIRECTION DES EVÈNEMENTS ET ANIMATION)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 8 juin 2016 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

L'Association « La Rage » organise, les 3 et 4 septembre 2016, la 7^e édition de la manifestation « BMX Street Station ».

L'Association « La Rage » est une association développant les sports de glisse urbaine et notamment du BMX, en organisant des compétitions sportives. Cette manifestation fait désormais partie des plus importantes en Europe.

En 2015, la manifestation s'est déroulée au skate parc de Gerland à Lyon 7^e, avec 142 « riders » et 2 500 spectateurs.

Cette 7^e édition se déroulera sur deux jours et sur trois sites : sur les marches de la rampe près de la place du Maréchal Foch à Lyon 6^e, place Guichard à Lyon 3^e et à nouveau au cœur du skatepark de Gerland à Lyon 7^e.

Le samedi 3 septembre, la compétition aura lieu de 13h00 à 16h00 sur la place Guichard, puis de 16h30 à 19h30 sur les modules sur les quais à côté de la place Maréchal Foch. Une soirée avec les participants clôturera la journée.

Le dimanche 4 septembre, la compétition se déroulera toute la journée au skatepark de Gerland, rénové en 2015. Les participants réaliseront des figures aériennes ou sur sol dans le skatepark construit en bois avec différents modules. Il s'agit d'un concept qui permet de suivre le déroulement de la compétition et ainsi captiver aussi bien les connaisseurs que le grand public. Elle débutera à 11h00 par les qualifications des « riders moins de 15 ans » et des « riders amateurs » jusqu'à 12h00, puis les qualifications « Pro Park » jusqu'à 16h00. Enfin, les qualifications « Pro Street » se dérouleront jusqu'à 17h30. La journée se terminera par la remise des récompenses.

Les objectifs de l'Association sont pour cette nouvelle édition :

- de continuer à pérenniser cet événement à Lyon ;
- de promouvoir cette discipline auprès du public lyonnais ;
- d'organiser une compétition de qualité et de haut niveau ;
- de participer au développement de la pratique du BMX inscrite dans la culture urbaine d'aujourd'hui.

En 2015, l'Association « La Rage » a perçu une subvention de $5\,000\,\mathrm{euros}$ de la Ville de Lyon.

Cette année, l'Association sollicite une subvention à hauteur de 5 000 euros. Le budget prévisionnel de cette manifestation s'élève à 22 000 euros.

En raison de l'intérêt que présente la manifestation au plan sportif et au rayonnement de la ville, je propose d'allouer une subvention de 4 000 euros à l'Association « La Rage ».

Vu l'avis du Conseil des 3^e, 6^e et 7^e arrondissements ;

Ouï l'avis de la commission Sports, Jeunesse, Vie associative ;

DELIBERE

- 1- Une subvention de 4 000 euros est allouée à l'Association « La Rage » pour l'organisation de la manifestation « BMX Street Station », les 3 et 4 septembre 2016.
- 2- La dépense correspondante sera prélevée sur les crédits inscrits au budget 2016, programme EVENSPORT, opération EVENSPOR, ligne de crédit n° 44 036, imputation 6574, fonction 415, nature 6574.

(Et ont signé les membres présents) Pour extrait conforme, Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

Y. CUCHERAT